

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 1^{er} juin via téléconférence, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Marie-France Daoust, et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle ayant démissionné de son poste. Le poste de conseillère au siège #4 est maintenant vacant.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 0

Résolution numéro 20-06-72

TENUE DE LA RÉUNION ORDINAIRE VIA TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril, jusqu'au 24 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril jusqu'au 29 avril 2020, le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020 et le décret numéro 544-2020 jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, du directeur général et trésorier que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004, qui est remplacé par le paragraphe suivant :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier puissent y participer par téléconférence.

QUE l'enregistrement de cette séance ordinaire soit publié sur le site internet municipal dès que ce sera possible suivant la tenue de la réunion ordinaire.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-73

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-74

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 4 mai 2020, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-75

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 1^{er} JUIN 2020

Je soussignée, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 1^{er} juin 2020 pour la somme totale de 99 297.60\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance reçue.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière pour le Village de Pointe-Fortune.

États financiers 2019

Durant l'année 2019, nous avons effectué pour 276 705.00\$ de travaux d'investissement dont 212 376.00\$ ont été principalement financés par le « Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) » et 38 000.00\$ par le « Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier ». Un montant de 5 176.00\$ a été imputé au surplus accumulé non-affecté. Un montant de 14 171.00\$ a été affecté du fond de parc pour un total de 276 705.00\$.

Les recettes de fonctionnement, ont été de 729 690.00\$, tandis que les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 693 241.00\$ avant amortissement. Ainsi, après avoir traité tout l'ensemble fiscal, l'exercice financier 2019 se termine avec un surplus de 43 397.00\$.

Pour l'année 2020, si la tendance se maintient nous prévoyons terminer l'année avec un surplus budgétaire.

Rapport des vérificateurs

La vérification des livres du Village de Pointe-Fortune a été effectuée par la firme Poirier et Associés Inc. De l'avis des vérificateurs, les états financiers reflètent la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Contrats de plus de 25,000\$

La liste 2019 des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, ainsi que la liste des contrats de 2 000\$ et plus avec un même contractant, dont le total excède 25 000\$, est déposée avec le présent rapport et est disponible sur le site internet municipal.

Sommaire des réalisations 2019

Les principaux dossiers/travaux suivants ont été réalisés :

- Le conseil a obtenu de madame la députée Marilyne Picard une subvention de 38 000\$ avec laquelle une partie des travaux de resurfaçage de la rue Charette et de la Montée Inter-Provinciale ont été réalisés.
- De plus le programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) a servi à compléter les travaux de resurfaçage de la rue Charette et de la Montée Inte-Provinciale, la réfection complète de la chaussée de la rue Chouinard, la canalisation du fossé à l'intersection Masson et Tisseur et de corriger le drainage de la rue Nantel pour un montant total de 212 376\$
- À même le fond de parc un montant de 14 171\$ a permis de faire les travaux de remplacement de la bande de la patinoire, d'ajouter du mobilier de parc et de planter des arbres. Un montant de 5 176\$ a été affecté au surplus accumulé non -affecté pour compléter les travaux de remplacement de la bande de la patinoire.
- Des montants réservés à même le budget 2019 ont permis la réalisation de plusieurs projets dont :
 - o Le remplacement du parc informatique de la municipalité;
 - o Le remplacement de la fournaise à l'huile par une fournaise électrique, dont 6 982\$ du montant total de 8 766\$ ont été remboursés par le programme chauffe vert;
 - o La réparation des gouttières du centre communautaire;
 - o L'installation de nouvelles gouttières au Pavillon Pointe-Fortune.
- En 2019, 61 permis ont été émis, dont 2 permis pour une nouvelle construction.

Encore une fois, cette année a eu lieu la fête communautaire annuelle, soit la « Fête des Citoyens », qui a été tenue le 14 septembre dernier, au Parc Olivier-Guimond. Nous avons constaté une grande participation et avons reçu beaucoup de commentaires positifs sur l'organisation de la fête. Félicitation à la présidente du comité des loisirs Madame Stéphanie Séguin ainsi qu'au comité pour les activités qui ont eu lieu (fête des citoyens, fête d'Halloween et la fête de Noël). Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles.

Rémunération des élus 2020

Le maire reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de 6 500.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 3 250.00\$. Chaque conseillère/conseiller reçoit une rémunération annuelle de 2 000.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 1 000.00\$. Le maire reçoit également de la M.R.C. une rémunération de 223.00\$ pour chaque réunion du conseil de la M.R.C. à laquelle il assiste. Également le maire reçoit une rémunération additionnelle de 119.00\$ imposable et 59.00\$ non imposable pour chaque présence aux réunions des comités dont il est membre. Lorsque le maire préside un comité de la MRC, il reçoit 207.00\$ imposable et 103.00\$ non imposable.

Orientations 2020

L'implantation à l'automne 2018 de la collecte des résidus organiques a amené une première année complète de collecte en 2019. Ainsi cette année, les citoyens ont pu profiter d'un premier réel bénéfice avec la distribution de compost provenant des collectes de l'année précédente. Nous vous encourageons donc à optimiser l'utilisation des bacs de recyclage et de résidus alimentaires. Le Pavillon Pointe-Fortune est accessible à tous pour toute occasion (Conditionnellement au respect des règles imposés par la COVID-19). Déjà plusieurs activités y ont été organisées. Nous sommes en réflexion et toutes suggestions, propositions d'activités sont les bienvenues pour l'utilisation optimale de ce bel édifice.

Soyez assurés que nous continuerons, en 2020, à travailler à l'amélioration de notre qualité de vie dans le meilleur intérêt de tous les citoyens. Rendre la vie dans notre village de plus en plus enrichissante, c'est l'objectif du conseil municipal.

Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel à chacun d'entre vous, nos meilleures salutations.

François Bélanger, maire

Déposé le 1^{er} juin 2020.

Résolution numéro 20-06-76

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE COMPLÉMENTAIRES SUR LA RUE CHOUNARD ET LA MONTÉE INTER-PROVINCIALE

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général Les Pavages Asphaltech Inc. pour des travaux d'asphaltage complémentaires sur la rue Chouinard et la montée Inter-Provinciale le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT la facture # 456847 au montant de 3 630.22\$, (taxes en sus) pour des travaux d'asphaltage complémentaires sur la rue Chouinard et la montée Inter-Provinciale;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement à Les Pavages Asphaltech Inc. de la facture # 456847 pour des travaux d'asphaltage complémentaires sur la rue Chouinard et la montée Inter-Provinciale, au montant de 3 630.22\$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention des taxes d'accises 2019-2023

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-77

AUTORISATION D'AFFECTATION DE FONDS AU FOND DE VOIRIE ET DU PAIEMENT POUR LE SUSPLUS D'ASPHALTE POUR LA RÉPARATION DES NIDS DE POULE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget un montant de 15 000.00\$ avait été prévu et affecté au fond de voirie pour la réparation des nids de poule au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de nid de poule au printemps 2020 ont nécessités plus que le 15 000.00\$ prévu au budget et que la facture totale s'élève à 16 357.12\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds de disponible dans le fond de voirie.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à Les Pavages Asphaltech Inc. de la facture # 456846 pour des travaux de réparation de nids de poule, au montant de 2 562.51\$, (taxes en sus).

QUE le montant de 1205.39\$ sera affecté au budget 2020.

QUE le montant supplémentaire de 1 357.12\$ non-prévu au budget 2020 soit affecté au fond de voirie.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTION

Question/

Monsieur Gilles Deschamps demande s'il y a eu des locations du Pavillon cette année.

Réponse/

Le directeur général lui répond qu'il n'y a eu aucune location cette année.

Résolution numéro 20-06-78

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »

Il est résolu, que le Comité d'embellissement et de l'environnement soit désigné pour constituer le jury pour le concours « Fleurissons notre Village 2020 » et qu'il soit, à ce titre, responsable du bon déroulement du processus de sélection.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-79

APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION DE LA FIRME SHELLEX INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE BOIS-DE-BOULOGNE, DE LA RUE DE L'ÉGLISE, D'UNE PARTIE DE LA RUE NANTEL, D'AJOUT DE DOS D'ÂNE PERMANENT SUR LA RUE CHOUINARD ET DE RÉHABILITATION DU PONCEAU DU RUISSEAU À CHARETTE SOUS LA ROUTE 342

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Infrastructures a déposé les plans et devis, dossiers 01-04072 et 2019-152, pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charette sous la route 342 et qu'ils sont conformes aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été approuvé et les fonds sont disponibles dans le cadre de la programmation de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve les plans et devis portant les numéros de dossiers 01-04072 et 2019-152 tel que déposés.

QUE le conseil donne à la firme Shellex Infrastructures le mandat, de préparer les documents de soumission pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charette sous la route 342.

QUE le conseil donne à la firme Shellex Infrastructures le mandat d'aller en appels d'offres publics.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible après l'octroi du contrat.

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au « Programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 ».

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-80

NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS ET MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEAU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil du village de Pointe-Fortune a, le 5 septembre 2017, octroyé le contrat d'entretien hivernale des chemins à la compagnie AEL Expert;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée de trois saisons fermes (2017-2018; 2018-2019; 2019-2020) et d'une saison optionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT QUE Pointe-Fortune est, selon les termes du contrat, libre de se prévaloir, ou non, de cette saison optionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne désire pas renouveler le contrat actuel pour l'entretien hivernal des chemins pour la saison optionnelle 2020-2021.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil du village de Pointe-Fortune décide de ne pas se prévaloir de l'option prévue au contrat d'entretien hivernale des chemins pour la saison 2020-2021.

QUE le conseil du village de Pointe-Fortune mette fin au contrat d'entretien hivernale des chemins.

QUE monsieur le directeur général soit autorisé à transmettre un avis écrit aux représentants de la compagnie AEL Expert afin de les informer de la décision du Conseil.

QUE le monsieur le directeur général du village de Pointe-Fortune soit mandaté afin d'entreprendre une nouvelle procédure d'appel d'offre publique pour l'octroi d'un contrat de déneigement pour les saisons à venir, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle de Pointe-Fortune.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-06-81

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE 666, RUE TISSEUR SOUMIS AU (PIIA)

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire pour le 666, rue Tisseur;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la construction d'un bâtiment accessoire (remise) de 12' X 12' au même emplacement que le garage qui vient d'être démolé en respectant les marges ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de construction d'un bâtiment accessoire pour le 666, rue Tisseur, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-06-82

DEMANDE DE PERMIS D'UNE REMISE POUR LE 628 RUE TISSEUR SOUMIS AU PPU

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande pour l'installation d'une remise pour le 628, rue Tisseur, en zone H-9, soumise au Plan Particulier d'Urbanisme (Projet Vallée Mature);

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement portant sur le plan particulier d'urbanisme (PPU), Projet Vallée Mature ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande pour l'installation d'une remise pour le 628, rue Tisseur, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-06-83

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 625 RUE TISSEUR SOUMIS AU PPU

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande pour une nouvelle construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire (garage) en zone H-9, soumise au Plan Particulier d'Urbanisme (Projet Vallée Mature);

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement portant sur le plan particulier d'urbanisme (PPU), Projet Vallée Mature ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande pour une nouvelle construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire (garage) pour le 625, rue Tisseur, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns

PÉRIODE DE QUESTION

Question/

Madame Marie-France Daoust conseillère demande si nous savons combien il y a de cas de personnes contaminées à la COVID-19 à Pointe-Fortune.

Réponse/

Le directeur général répond que nous ne disposons pas de cette information.

Résolution numéro 20-06-84

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h57.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur-général